



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU REFUGE COMMUNAL DU MONT JOVET  
(BOZEL – 73550)**

1. Nom et adresse de la personne publique :

Commune de BOZEL  
136 rue Emile Machet  
73550 BOZEL  
Mail : [accueil@mairiedebozel.fr](mailto:accueil@mairiedebozel.fr)  
Tél : 04 79 55 03 06

2. Objet de la prestation :

La commune de Bozel recherche un gardien pour le refuge du Mont Jovet, situé à 2348 m d'altitude. Il s'agit d'un refuge rénové et mis aux normes entre 2012 et 2014, d'une capacité d'accueil de 19 couchages, répartis en chambres de 2 à 8 personnes. L'accès pour l'exploitation et les secours est possible en véhicule 4X4 (pas d'hélicoptage).

Il dispose d'un coin hors sac où les randonneurs peuvent préparer leurs repas avec leurs provisions propres.

Le gardien s'engage à exploiter et animer le refuge en y accueillant les randonneurs, promeneurs et sportifs au minimum tous les jours du 15 juin au 15 septembre de chaque année de convention. Il participe aux missions de sécurité et de secours. Il s'engage à faire vivre et à améliorer un système de réservation de nuitées en ligne via un site internet dédié. Enfin le gardien doit, dans le respect des réglementations en vigueur, commercialiser les activités annexes habituellement liées à l'exploitation du refuge à savoir buvette (sans licence IV) vente de repas chaud et froid, vente d'accessoires en rapport avec la pratique de la randonnée (cartes,).

3. Lieu d'exécution

Refuge du Mont Jovet



4. Date de début d'exploitation

15 juin 2020

5. Durée :

5 ans

## 6. Redevance

A proposer par le candidat (avec un minimum de 6 200 €/an)

## 7. Procédure

Appel à la concurrence pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public

## 8. Documents à fournir

Le dossier de candidature contiendra

- Les coordonnées du candidat (nom, raison sociale, adresse, etc...)
- Une lettre de candidature et de motivation expliquant sommairement le projet d'exploitation, les investissements et moyens techniques et humains mis en œuvre
- La proposition de redevance annuelle versée à la commune
- Les pièces justificatives comptables et financières attestant de la situation fiscale et sociale régulière du ou des candidats notamment un extrait K bis et une attestation de non faillite personnelle (si existante)
- Toute pièces humaines, comptables et financières démontrant l'aptitude de l'entreprise, ses moyens et ses capacités professionnelles et financières ainsi que l'expérience du candidat dans le domaine de l'exploitation d'un refuge ou dans un domaine similaire dans une zone géographique comparable (saisonnalité, montagne,...)
- L'attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation au cours des 5 dernières années, portée au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Articles L.8221-1 et 2 ; L.8221-3 et 5 ; L.8231-1 ; L.8241-1 et 2 ; L.8251-1 et L.5221-8 et 11 du Code du Travail ; 5.
- La déclaration sur l'honneur précisant que le candidat est bien en règle au regard des dispositions de l'Article L.5212-1 à 4 du Code du Travail ; 6. Toutes pièces permettant d'apprécier les garanties financières et professionnelles du candidat.

## 9. Modalités de transmission des offres

Les candidatures seront transmises préférentiellement par voie dématérialisée sur le site par mail à [accueil@mairiedebozel.fr](mailto:accueil@mairiedebozel.fr)

Par voie postale à Mairie de Bozel- 136 rue Emile Machet -73350 Bozel

## 10. Conditions d'attribution

- Qualité du projet et expérience du candidat (70 %)
- Redevance versée à la commune (30 %)

## 11. Date limite de réception des candidatures

31 mars 2020 à 17h30

## 12. Pièces jointes à l'appel à candidature

Les bilans financiers des saisons 2017 à 2019, ainsi que le projet de contrat seront transmis sur demande mail à [accueil@mairiedebozel.fr](mailto:accueil@mairiedebozel.fr)